



APPEL À PROJETS
FONDS « PUBLICS ET TERRITOIRES »



**ALLOCATIONS
FAMILIALES**

**Caf
du Jura**

FOIRE AUX QUESTIONS (F.A.Q)

2024



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
du Jura

Peut-on compléter le projet à plusieurs? Depuis plusieurs postes?

*Pour déposer votre demande de financement pour un projet répondant à l'appel à projet "Fonds Publics et Territoire 2024", vous avez reçu un **identifiant de connexion** au questionnaire sphinx (si vous n'en avez pas reçu, vous pourrez en faire la demande via le formulaire accessible sur les pages locales de l'espace partenaire du Caf.fr de la CAF DU JURA, ou en contactant la Caf par email à l'adresse subas@caf39.caf.fr).*

*En vous connectant avec cet identifiant, vous pourrez alors **commencer la rédaction** de vos dossiers d'appels à projets.*

Chaque dossier est identifié grâce à une clé d'identification. Ainsi, pour travailler à plusieurs mains sur le dépôt d'une demande, vous devrez partager votre identifiant de connexion.



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
du Jura

Les identifiants de la structure sont-ils envoyés sur demande ou automatiquement?

Des identifiants de connexion seront envoyés courant de la semaine 52 pour les partenaires déjà connu de la Caf, avec une adresse mail validée.

Pour les partenaires qui n'auraient pas reçu d'identifiants (partenaires connus ou nouveau partenaires), vous pourrez faire la demande d'identifiants via le formulaire de demande accessible dans les pages locales du caf.fr espace partenaire de la Caf du Jura et/ou par mail à l'adresse suivante: subas@caf39.caf.fr



Caf
du Jura

**Pouvez-vous rappeler les deadlines de l'appel à projets ?
Nous devons donc déposer nos dossiers jusqu'au mardi 30/01/2024 inclus?**

*La date de clôture du questionnaire en ligne est fixée au 31/01/2024, vous pouvez donc **déposer vos dossiers jusqu'au 31/01/2024 inclus**. Pour toute difficultés, n'hésitez pas à recontacter nos services pour un accompagnement.*



Caf
du Jura

Quelle est la date de clôture de l'appel à projets d'Avril 2024 ?

*Aucune date précise n'a été fixée pour le moment.
Cette dernière sera fixée entre la **fin du mois d'avril** et le **15 mai au plus tard**.*

Peut-on déposer un dossier quand on fonctionne en mode CMG PAJE et non en PSU? (Cas des micro-crèches)

*Par rapport aux typologies de structures qui peuvent répondre à l'appel à projet, c'est effectivement ouvert à **tout type de structure** (associations, collectivités, groupement d'entreprises...).*

Cependant, il est à noter que certains axes ne concernent que les structures bénéficiaires de prestations de service CAF.

*Nous vous invitons donc à prendre contact avec la **Conseillère Technique Territorial** de votre secteur qui vous orientera, en fonction du projet que vous avez, sur les modalités de dépôts qui s'offrent à vous (via l'appel à projet FPT, ou autres).*

Le représentant légal de la fédération doit-il être le signataire des dossiers ou seul le directeur de la structure ?

Vous devez être habilité à signer le dossier de demande.

*Aussi, s'il ne s'agit pas du représentant légal de la structure, il sera nécessaire de nous adresser une **délégation de signature signée** du représentant légal afin de valider le dépôt de votre demande.*



Caf
du Jura

Les Bilans FPT 2024 se feront-ils sur sphinx également?

*Pour le moment, les bilans FPT 2024 se feront selon la **méthode classique d'envoi**.*

*Toutefois, nous allons réfléchir à adapter la plateforme Sphinx. A terme, l'objectif est d'utiliser cette plateforme pour vous permettre de communiquer vos informations avec la Caf. Nous allons donc étudier la **possibilité de déposer les bilans de vos actions sur la plateforme Sphinx**.*

Deux actions ayant le même axe mais qui se déroule à deux moment différents (1 en été et 1 en fin d'année 2024) avec 2 finalités différentes peuvent-elle faire l'objet d'un seul dossier ?

*Même si la trame de départ du projet est la même, étant donné que **la finalité n'est pas la même** sur les 2 actions (la seconde n'est pas la continuité de la première), il sera nécessaire de déposer **2 dossiers distincts**.*

Axe 3, Volet 2 : L'aide accordée concerne-t-elle uniquement des projets présentés par des mineurs ou peut-elle être accordée à des projets présentés par des jeunes majeurs?

*Un travail est actuellement en cours sur le règlement intérieur avec les partenaires du CLAP (Comité Local d'Aide aux Projets) mais il faut que majoritairement le projet soit porté par des mineurs et il faut que **le porteur de projet identifié soit mineur** (ou **majoritairement composé de mineurs** si groupe de jeunes).*

*D'autres dispositifs financiers existent via des bourses de la Région qui peuvent financer des projets portés par les jeunes majeurs. Aussi, vous êtes invité à vous rapprocher de l'association **Info Jeunesse Jura** pour des projets qui concerneraient des publics majeurs.*



Caf
du Jura

Où peut-on trouver les adresses mail de nos référentes ?

Les **coordonnées des référents** vous seront envoyées et seront également accessibles dans les pages locales de l'espace partenaire de la Caf du Jura. Si vous n'en avez pas connaissance ou que vous n'avez pas l'accès à ces informations, pensez à utiliser l'adresse email subas@caf39.caf.fr qui est **commune aux différents membres** de l'action sociale.



EN CAS DE QUESTIONS :
subas@caf39.caf.fr